Luxembourg, le 7 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO Président de la Chambre des Députés LUXEMBOURG



Chambre des Députés Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement :

« Récemment Monsieur Donald Trump, président des États-Unis d'Amérique, a signé un décret visant à remettre en cause le « Clean Power Act » et à favoriser d'une manière plus offensive l'exploitation du charbon à des fins énergétiques. Cette décision aura sans doute des conséquences néfastes pour l'engagement planétaire contre le réchauffement climatique.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

- Quelle est la position du Gouvernement luxembourgeois concernant ce décret ?
- De quelle manière cette décision du président Trump pourrait affecter la mise en œuvre de l'accord de Paris sur le climat?
- Est-ce que ce revirement des États-Unis d'Amérique au sujet de la politique climatique ne risque pas d'entraver les bonnes relations existant entre ce pays et l'Union Européenne?
- Quelle sera la stratégie de l'Union européenne et du Luxembourg en particulier afin de continuer efficacement la lutte contre le réchauffement climatique en dépit d'un manque d'engagement nécessaire des États-Unis de l'Amérique?»

9, rue du St. Esprit B.P. 510 L-2015 Luxembourg

Tel.: 22 41 84 1 Fax: 47 10 07

dp@dp.lu www.dp.lu Croyez, je vous prie, Monsieur le Président, à l'assurance de ma très haute considération.

Gusty Graas Député